

BUREAU DE COORDINATION A L'ETRANGER DE NSZZ «SOLIDARNOSC»
B.P. 112, 1040 BRUXELLES, BELGIQUE
5, RUE MAYRAN, PARIS 75009, FRANCE

B.D.I.C

NEWS

Solidarnosc

Bi-mensuel

Date : le 31 août 1987

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

No : 96

DECLARATION DE LA COMMISSION PROVISOIRE DE COORDINATION (TKK) DE NSZZ "SOLIDARNOSC".

L'anniversaire de la signature des Accords d'Août 80 approche. Depuis sept ans, les travailleurs polonais et NSZZ "Solidarnosc" mènent une lutte pour d'indispensables réformes, la démocratie et les droits des travailleurs. Après le 13 décembre 1981, quand le pouvoir eut recours à la force pour défendre ses privilèges, nombre de nos collègues sont morts. A Lubin et Wroclaw, des participants des anniversaires d'Août sont tombés. Il est de notre devoir de rendre hommage à leur mémoire.

Les expériences des protestations d'Août demeurent d'actualité. Le pouvoir ne renonce pas à tenter de régler les problèmes polonais par le durcissement des rigueurs de la vie sociale et l'abaissement du niveau de vie des travailleurs. Dernièrement, le gouvernement a présenté un projet de modifications du code du travail, qui sont une tentative évidente de réduction des droits les plus élémentaires des travailleurs. On y prévoit l'introduction de règlements liant le travailleur à son entreprise en empêchant la rupture du contrat de travail par accord mutuel, l'introduction d'amendes financières complémentaires et de l'usage partiellement obligatoire des services d'emploi. Le gouvernement porte également une attaque contre le droit des travailleurs au repos par l'augmentation des contraintes contre le droit aux congés; le gouvernement cherche aussi à introduire une nouvelle institution - un genre d'état d'exception dans les entreprises "dont l'économie nécessite un assainissement". Selon le projet, dans ces usines, le travailleur perd toute possibilité de défense: il peut être licencié sans protection, on peut disposer librement du travailleur en le déplaçant à un autre poste même moins bien rémunéré. Le tribunal peut refuser la réintégration d'un travailleur licencié même si les raisons de son licenciement sont clairement sans fondements. En approfondissant l'inégalité des droits entre les travailleurs et les employeurs, le gouvernement vise à rétablir dans les entreprises des relations de travail du siècle dernier.

NSZZ "Solidarnosc" appelle à des actions décidées contre l'illégalité du pouvoir. Il est du devoir de tous les membres du Syndicat de défendre les travailleurs contre les conséquences des projets de modifications du code du travail. Les commissions provisoires d'entreprises (TKZ), la presse syndicale indépendante, les membres de "Solidarnosc" au sein des conseils autogestionnaires doivent par tous les moyens informer le personnel des dangers menaçants, le mobiliser pour exprimer leur opposition. C'est là aujourd'hui une des missions fondamentales du Syndicat, la réalisation des idéaux de Août 1980.

Le 4 août 1987

La Commission Provisoire de Coordination de NSZZ "Solidarnosc" - les représentants des régions:

Basse-Silésie, Slask-Dabrowski, Malopolska, Gdansk, Mazowsze, Ziemia Lodzka, Pomoze Zachodnie, Wielkopolska, Torun-Bydgoszcz, Centre-Est.

*_*_*_*_*

APRES LE VOTE par le Congrès US d'une aide à NSZZ "Solidarnosc" (cfr NEWS n°94), Lech Walesa a adressé à la mi-août la lettre suivante:

Au Congrès des Etats-Unis
Washington DC

La décision du congrès des Etats-Unis d'accorder une aide financière à la Pologne est l'expression des profonds liens traditionnels d'amitié entre nos peuples. J'exprime ma gratitude pour le fait qu'à côté de l'aide à l'initiative de l'Episcopat Polonais en faveur de l'agriculture de notre pays et l'aide à l'hôpital Clement Zablocky, le Congrès a voté l'attribution d'une somme d'un million de dollars à NSZZ "Solidarnosc". Je vois dans cette décision une expression de reconnaissance pour le rôle positif que le mouvement syndical indépendant polonais a rempli et remplit pour notre pays. Je remercie pour cette décision au nom des millions de gens qui placent leur espoir dans

h.p. 12007

l'existence de "Solidarnosc" pour la réalisation de leurs aspirations en faveur de l'indépendance, des libertés démocratiques et d'un juste ordre économique dans leur patrie.

Notre pays se trouve dans une situation économique et sociale difficile. La seule voie pour surmonter ces difficultés est l'établissement d'un dialogue sincère entre le pouvoir et la société. "Solidarnosc" voit la possibilité d'un tel dialogue dans l'esprit des Accords de Gdansk d'Août 1980. Dans la décision du Congrès, je perçois la confirmation des espoirs des Polonais qui savent que si un tel dialogue était établi, notre pays pourrait compter sur l'aide économique des Etats-Unis.

NSZZ "Solidarnosc" a toujours proclamé une philosophie de service pour son pays et place toujours le bien du pays au dessus de tous les autres intérêts particuliers. Nous militons actuellement dans des conditions difficiles puisqu'on nous refuse le droit à l'existence légale et que nous sommes l'objet de la répression. Dans le cadre de nos modestes moyens et bénéficiant de l'aide de syndicats d'autres pays, nous faisons front à nos besoins organisationnels. L'avenir de notre syndicat, sa force dans les entreprises, les usines et les écoles, de même que la force des syndicats frères des agriculteurs, artisans ou étudiants, la capacité d'agir en faveur de la liberté et d'une vie digne pour les familles polonaises dépendent du soutien social à notre action. Nous disposons de ce soutien quand nous défendons efficacement les intérêts des travailleurs et quand nous aidons les gens dans leur existence difficile. Nous avons d'immenses besoins dans le domaine du renforcement de nos structures organisationnelles mais aujourd'hui, la question principale est la défense du tissu biologique du peuple. L'un des problèmes les plus douloureux de la vie polonaise est l'insuffisance des soins médicaux, des hôpitaux, des moyens pharmaceutiques et de l'approvisionnement en médicaments. En 1981, "Solidarnosc" avait lancé l'initiative de la création d'un Fonds Social qui agirait en faveur de l'amélioration de la situation dans ce domaine, mais l'introduction de l'état de guerre ne nous a pas permis de le concrétiser. Nous nous y attelons à présent à nouveau : nous avons décidé de consacrer à présent dans sa totalité la somme accordée par le Congrès à des buts sociaux. J'exprime ma profonde gratitude au peuple américain de nous avoir donné la possibilité de mener ces actions pour le bien de la Pologne.

Lech Walesa

Président de NSZZ "Solidarnosc".

*_*_*_*_*

Sur le thème de l'appui à notre Syndicat, le Bureau de Coordination à l'Etranger a dressé le 3 août un aperçu des soutiens obtenus:

L'AIDE FINANCIERE ETRANGERE A NSZZ "SOLIDARNOSC"

1. Le Syndicat Indépendant Autogéré NSZZ "Solidarnosc" est la seule organisation de ce nom; il a été créé conformément au droit international et est universellement reconnu à l'étranger. NSZZ "Solidarnosc" est membre de la Confédération Internationale des Syndicats Libres et de la Confédération Mondiale du Travail, les deux centrales syndicales démocratiques de dimension mondiale. Notre Syndicat agit en Pologne; il est doté d'une direction nationale, à la tête de laquelle se trouve le Président Lech Walesa. Le Conseil Provisoire (TR) constitue la représentation au grand jour, alors que les fonctions exécutives sont remplies par la Commission Provisoire de Coordination (TKK), rassemblant (actuellement) 10 représentants d'organisations régionales égales et dans une large mesure autonomes. A l'étranger, NSZZ "Solidarnosc" est représenté par le Bureau de Coordination à l'Etranger, établi à Bruxelles, fonctionnant sous la direction nationale du Syndicat en Pologne. Le Bureau coordonne la coopération entre NSZZ "Solidarnosc" et le mouvement syndical international et est l'intermédiaire dans les contacts entre la direction du Syndicat en Pologne et les responsables étrangers des organisations syndicales, de l'OIT et d'autres institutions. Le Bureau est également chargé de s'adresser au nom de NSZZ "Solidarnosc" auprès des "organisations, institutions et personnes non-syndicales" afin d'obtenir d'elles "une aide matérielle et politique inconditionnelle pour le Syndicat" (citations de la résolution de la TKK sur le Bureau du 15 avril 1986).

La condition de l'acceptation par NSZZ "Solidarnosc" d'aide matérielle est que le Syndicat seul et non les donateurs décide du mode d'utilisation des fonds obtenus. En d'autres mots, NSZZ "Solidarnosc" n'accepte d'aide que si elle n'est pas soumise à des conditions, en particulier, d'idéaux, de programmes ou structurelles, avancées par les donateurs.

Depuis 1983, la TKK de NSZZ "Solidarnosc" élabore annuellement, sous forme de demande, un budget global des besoins du Syndicat pour l'aide financière de l'étranger. Ce document est transmis au Bureau de Coordination de Bruxelles, avec mission de rechercher des fonds. Le Bureau présente ce budget avec une demande de dotations aux centrales syndicales internationales CISL et CMT ainsi qu'à l'AFL-CIO et aux grandes organisations syndicales d'autres pays et aussi aux organisations, institutions et fondations non-syndicales. Toutes les dotations à NSZZ "Solidarnosc" versées au compte du Bureau sont à la disposition de la direction nationale du Syndicat, tandis que la comptabilité

du Bureau est contrôlée par la TKK et vérifiée trimestriellement par une commission commune CISL-CMT.

Ainsi, la gestion des fonds rassemblés à l'étranger pour les besoins de NSZZ "Solidarnosc" est du ressort de la direction nationale du Syndicat en Pologne et le Bureau de Coordination de Bruxelles en est l'exécutant. Ce principe concerne les décisions et ne limite pas bien sûr le nombre et le type de canaux techniques de transmission de l'aide, ni non plus les points de réception par NSZZ "Solidarnosc" en Pologne.

2. L'aide financière étrangère jusqu'ici.

Depuis 1982, le montant global annuel de l'aide à NSZZ "Solidarnosc" de l'étranger s'élève à environ 450 mille dollars. C'est beaucoup si l'on se souvient que NSZZ "Solidarnosc" n'est qu'une des nombreuses organisations qui de par le monde obtiennent une aide. Cependant, du point de vue des besoins de NSZZ "Solidarnosc", de l'étendue et de la diversité des actions menées par notre Syndicat en Pologne, ces sommes sont largement insuffisantes. Le projet de budget de NSZZ "Solidarnosc" pour l'année 1987 s'élève à un million de dollars. Le principe général de répartition de ces montants selon les différents types de besoins est le suivant: 1) aide aux personnes réprimées - 10%, 2) fonds organisationnel de la direction nationale et des structures régionales - 30%, 3) achat d'équipements à l'étranger - 25%, 4) fonctionnement du Bureau de Bruxelles - 15%, 5) aide aux autres groupements indépendants en Pologne - 20%. Ce budget a été élaboré par la TKK le 4 octobre 1986 et le texte intitulé "Principes appliqués par NSZZ "Solidarnosc" pour l'aide étrangère" constitue le complément de ce budget (et non une déclaration séparée de la TKK, ainsi que ce fut interprété erronément).

Jusqu'ici, l'aide financière la plus importante à NSZZ "Solidarnosc" fut rassemblée en France au début de 1982. Créé à Paris dès après le 13 décembre 1981, le Comité de Coordination de NSZZ "Solidarnosc" en France a rassemblé environ 8 millions de francs français de dotations provenant de différentes organisations, institutions et personnes individuelles. Ce fut là une réaction spontanée de la société française, d'une ampleur sans correspondant dans les autres pays, à la répression à l'encontre de NSZZ "Solidarnosc". Ni la TKK, ni a fortiori le Bureau de Bruxelles n'existaient encore alors et ne participèrent donc pas à la récolte de cette aide.

Dans les années suivantes, l'aide financière étrangère à NSZZ "Solidarnosc" provenait dans une large mesure des syndicats ou était obtenue par leur intermédiaire. Le gros de la dotation provenait des USA, des centrales syndicales AFL-CIO. Les montants de ces dotations s'établissent comme suit: en 1983 - 200 mille dollars, en 1984 - 200 mille, en 1985 - 300, en 1986 - 300 et pour cette année, on espère 325 mille dollars.

Dans les pays démocratiques, en particulier en Scandinavie, RFA, Canada et USA, des fonds nationaux consacrés par décision des parlements à la réalisation de programmes étrangers, sont gérés non seulement par les agences gouvernementales mais également par diverses institutions crédibles indépendantes, fondations, partis politiques, syndicats et autres organisations sociales. L'aide financière que NSZZ "Solidarnosc" obtient, p. ex., des centrales syndicales LO-Suède ou AFL-CIO provient précisément sur cette base du budget des états mais est attribuée par décision des directions de ces centrales. Dans le cas de l'AFL-CIO, il s'agit de l'aide de l'indépendant Fonds National pour la Démocratie (NED) qui reçoit son budget de la gouvernementale Agence d'Information des Etats-Unis (USIA).

3. La dotation du Congrès des USA.

Le 1er juillet 1987, le Congrès des Etats-Unis a voté une loi budgétaire complémentaire pour l'année financière courante (s'achevant le 30 septembre) qui contient le point suivant concernant "Solidarnosc":

AIDE A SOLIDARNOSC

"Le Fonds d'Aide Economique" est augmenté d'un montant d'un million de dollars, attribué - indépendamment de toute autre règle de loi - exclusivement pour l'aide au Syndicat Indépendant polonais "Solidarnosc".

NSZZ "Solidarnosc" en Pologne doit obtenir cette aide via le Bureau de Bruxelles. Du budget de l'état des USA, elle doit être transmise au compte du Bureau par l'intermédiaire technique de l'Agence de Développement International (AID), du Fonds National pour la Démocratie (NED) ainsi que du Congrès des Polonais d'Amérique, du Centre d'Etudes nord-américaines sur les Questions Polonaises et de la centrale syndicale AFL-CIO.

La demande d'introduction de ce point a été présentée par 12 Sénateurs le 10 avril 1987 quand ce projet gouvernemental de décision budgétaire complémentaire a passé un premier débat à la Chambre basse du Congrès (Chambre des Représentants) et s'est trouvé devant le Sénat. La proposition commune (Senate Joint Resolution 115) d'accorder à NSZZ "Solidarnosc" cette dotation inconditionnelle a été présentée au nom des initiateurs par le Sénateur Steven Symms (Républicain/Idaho). Les autres signataires de la motion sont les Sénateurs: Alan Dixon (Démocrate/Illinois), Charles Grassley (Républicain/Iowa), Donald Riegle (D/Michigan), Paul Simon (D/Illinois), Alfonse D'Amato (R/New-York), Christopher Dodd (D/Connecticut), Chic Hecht (R/Nevada), Malcolm Wallop (R/Wyoming), Bill Bradley

(D/New-Jersey), Daniel Patric Moynihan (D/New-York) et Gordon Humphrey (R/New-Hampshire). En justification de la résolution, on indique que la direction de NSZZ "Solidarnosc" a besoin d'aide financière afin de 1) renforcer les structures de l'organisation aux niveaux des entreprises et régional, 2) acheter du matériel d'impression et de communication, 3) attribuer une aide aux personnes réprimées pour activités syndicales, 4) aider les activités indépendantes dans les secteurs universitaire et rural. Les Etats-Unis doivent - selon les Sénateurs - donner une forme pratique d'aide aux membres courageux de l'organisation syndicale indépendante NSZZ "Solidarnosc" et les aider dans leur lutte pour la liberté et le respect des droits de l'homme.

D'autres Sénateurs encore ont déclaré leur soutien personnel (co-sponsorship) à cette résolution: Clairborne Pell (D/Rhode Island), Dave Durenberger (R/Minnesota), James McClure (R/Idaho), Carl Levin (D/Michigan), Orrin Hatch (R/Utah) et Bob Kasten (R/Wisconsin). De plus, le 30 avril, le Représentant Jack Kemp (R/N.Y.) a présenté, en son nom et celui du Représentant Morris Udall (D/Arizona), une résolution commune (House Joint Resolution 263) devant la Chambre basse du Congrès, au contenu identique à la résolution du Sénat.

Ainsi, la proposition d'attribution d'une dotation à NSZZ "Solidarnosc" provenait de 18 Sénateurs et 2 Représentants tant du Parti Républicain au pouvoir que du Parti Démocrate dans l'opposition. Dans les deux Chambres du Congrès, cette proposition n'a rencontré aucune voix contre. L'adoption de la résolution a été décidée tant par des partisans que par des opposants de la politique du président Ronald Reagan, tandis que la proposition provenait non du gouvernement des USA mais du parlement de ce pays. La décision du Congrès a indubitablement été influencée par les milieux des émigrés polonais et les milieux syndicaux des USA qui connaissent et comprennent le mieux tant les buts et les principes que les besoins de NSZZ "Solidarnosc" et qui constituent depuis longtemps les milieux d'aide organisée pour notre Syndicat. La décision du Congrès est cependant avant tout l'expression de la sympathie et du soutien à NSZZ "Solidarnosc" et de reconnaissance pour Lech Walesa de la part de ceux qui représentent la société américaine.

Pour l'adoption d'une motion par le parlement, de nombreuses démarches préparatoires sont indispensables. Dans le cas de ce point de la résolution du Congrès des USA, notre Syndicat marque sa gratitude pour leur intervention pratique dans l'initiation et le développement de cette mesure à Michael Hammond, militant du Parti Républicain et collaborateur du Sénateur McClure, et Joe Clayton, Démocrate et assistant du Sénateur Dixon. Ont également contribué significativement: Aloszy Mazewski, Président du KPA; Andrzej Ehrenkreutz, Président du Centre d'Etudes des Questions Polonaises; Andrew Jazwick, assistant du Sénateur Symms; Richard Billmire, assistant du Représentant Kemp; Janice Schultz, Stas Baginski et Ewa Slusarek, militants du groupe de soutien à "Solidarnosc"; Jack McCrae, éditeur new-yorkais et bien d'autres personnes, sympathisants de NSZZ "Solidarnosc", Américains d'origine polonaise ou non.

4. La résolution citée plus haut du Congrès des USA respecte pleinement l'autonomie et l'indépendance de NSZZ "Solidarnosc". En particulier, la formule "indépendamment de toute autre règle de loi" exclut une éventuelle ingérence sur le fond de la part de quelque institution américaine, y compris du gouvernement des USA. De plus, s'exprimant lors des débats pléniers au Sénat le 2 juin, le Sénateur Symms a confirmé l'intention des initiateurs de la dotation pour NSZZ "Solidarnosc" afin que les institutions américaines servant d'intermédiaires dans la transmission de cette aide, ne tiennent qu'un rôle exclusivement technique. De ce fait, sans fondement sont les craintes que cette dotation "fera dépendre le Syndicat du gouvernement des USA".

Comme toute l'aide obtenue précédemment par notre Syndicat, cette dotation accordée par décision du Congrès des Etats-Unis est sans condition et attribuée à l'organisation NSZZ "Solidarnosc" pour son fonctionnement. Il est donc évident que la direction nationale du Syndicat a le droit et le devoir de disposer de ce fonds.

NSZZ "Solidarnosc" cherchera encore, dans les pays du monde entier, de l'aide tant morale et politique que matérielle pour ses revendications et ses buts. L'aide obtenue n'influence pas le choix de ces buts ni ne change le caractère de notre organisation. Elle influence cependant la possibilité d'actions prévues plus étendues pour la réalisation de ces buts.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc"; Bruxelles, le 3 août 1987.

*_*_*_*_*

DECLARATION de la TKK du 4 août:

Le 11 juillet 1987, Boguslaw Szybalski de Elblag a été arrêté. Membre de la Commission Nationale, élu au 1er Congrès de NSZZ "Solidarnosc", Boguslaw Szybalski fut interné le 13 décembre 1981 et après s'être échappé, il s'est caché et a milité dans notre Syndicat.

Il a été arrêté sous le prétexte de tentative de corruption. Nous déclarons que Boguslaw Szybalski est un prisonnier politique. Il a été arrêté alors qu'il transportait du matériel d'impression de NSZZ "Solidarnosc". Nous affirmons que l'arrestation de notre collègue est la poursuite de pratiques appliquées déjà pen-

dant les années 70. Nous rappelons que par les Accords d'Août 80, trois militants sociaux indépendants condamnés sous des prétextes de droit commun avaient été libérés.

Nous mènerons une lutte pour la libération de Boguslaw Szybalski.

La Commission Provisoire de Coordination de NSZZ "Solidarnosc".